

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2022 à 19 H 00

Date de convocation : 14 mars 2022

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Louis Brillet, Mme Béatrice Le Belleguic, M. Antoine Lucas, M. Arsène Lunel, , Mme Anaïs Degremont, M. Guillaume Duval

Absents excusés : Mme Martine Guérif, M. Roger Barré, M. Jérôme Martins, M. Bruno Heudiard

*

✿ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 : délibération n° 2022009

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commune ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation. En compensation, depuis 2021, l'Etat transfère le produit du foncier bâti départemental vers les communes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **fixe** ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des contributions directes locales à appliquer pour l'année **2022**

Taxe Foncière Bâti : 35,95 %

Taxe Foncière Bâti : 45.10 %

BUDGET ASSAINISSEMENT

✿ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR M. RAPHALEN : délibération n° 2022010

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

✿ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : délibération n° 2022011

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	17 900,55 €	5 876,40 €
Recettes	14 073,54 €	23 269,24 €
RAR Dépenses	/////	/////
RAR Recettes	/////	/////
Résultat reporté		31 316,86 €
Résultat exercice	-3 827,01 €	17 392,84 €
Résultat de clôture	3 088,80 €	48 709,70 €
Résultat global	51 798,50 €	

✿ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 : délibération n° 2022012

La somme de 48 709.70 € affectée au compte 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2022

La somme de 3 088.80€ € affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2022

Le Budget 2022 Assainissement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 20 538.80 € - Investissement : 58 805.70 €

Vote à l'unanimité du Budget Primitif 2022

BUDGET LOTISSEMENT

☼ **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR M. RAPHALEN** : délibération n° 2022013

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

☼ **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021** : délibération n° 2022014

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	41 962,62 €	41 962,62 €
Recettes	41 962,62 €	50 000,00 €
RAR	/////	/////
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat exercice	0,00 €	8 037,38 €
Résultat de clôture	0,00 €	8 037,38 €
Résultat global	8 037,38 €	

☼ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021** : délibération n° 2022015

La somme de 8 037.38 € est affectée au compte 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2022

Le Budget 2022 Lotissement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 253 462.62 € - Investissement : 253 312. 62 €

Vote à l'unanimité du Budget Primitif 2022

BUDGET COMMUNE

☼ **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR M. RAPHALEN** : délibération n° 2022016

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

☼ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021** : délibération n° 2022017

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	490 593,14 €	222 553,30 €
Recettes	535 414,07 €	271 903,85 €
RAR Dépenses	////////	50 108,56 €
RAR Recettes	////////	28 978,00 €
Résultat reporté		7 791,82 €
Résultat exercice	44 820,93 €	49 350,55 €
Résultat de clôture	76 131,91 €	57 142,37 €
Résultat global	133 274,28 €	

☼ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021** : délibération n° 2022018

La somme de 76 131.91 € est affectée au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2022

La somme de 57 142.37 € est affectée au compte 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2022

Le Budget 2022 Commune s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 362 115,00 € - Investissement : 273 288.28 €

Vote à l'unanimité du Budget Primitif 2022

✿ **DEMANDE DE SUBVENTION DETR RESERVE INCENDIE** : délibération n° 2022019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de mettre en place une réserve incendie. Cette réserve permettra la réalisation mutualisée de la défense incendie obligatoire pour les nouvelles constructions du Jardin du Moulin et celles futures du bourg.

Les services du SDIS sont intervenus en amont sur ce projet. La réserve sera intégrée au niveau paysager par la haie existante et par la mise en place d'un merlon planté.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver l'opération de mise en place d'une réserve incendie aérienne, souple de 120 m³ avec le détail du plan de financement ci-dessous.

Nature des dépenses directement Liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques	
		- DETR	10 203.20 €
Études complémentaires		-	
-		Autres	
Travaux		Autofinancement	
- Protection incendie	25 508, 00 €	- fonds propres	15 304.80 €
TOTAL	25 508, 00 €	TOTAL	25 508,00 €

Cette opération fait l'objet d'une demande de DETR auprès de la préfecture à hauteur de 40 % du coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire la demande de subvention DETR.

✿ **VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 : ASSAINISSEMENT** : délibération n° 2022020

Madame le Maire présente le budget primitif assainissement qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 20 538.80 €

Recettes : 20 538.80 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 58 805.70 €

Recettes : 58 805.70 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le budget primitif assainissement 2022.

✿ **VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 : LOTISSEMENT LES JARDINS DU MOULIN** : délibération n° 2022021

Madame le Maire présente le budget primitif lotissement qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 253 462.62 €

Recettes : 253 462.62 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 253 312.62 €

Recettes : 253 312.62 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le budget primitif lotissement 2022.

✿ **VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 : COMMUNE** : délibération n° 2022022

Madame le Maire présente le budget primitif commune qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 362 115,00 €

Recettes : 362 115,00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 273 288.28 €

Recettes : 273 288.28 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le budget primitif commune 2022.

*